60 | L'évêque d'Évreux vient de suspendre le père Wenceslas Munyeshyaka, qui a reconnu la paternité d'un fils de 11 ans. Au sein du diocèse de Gisors, à la frontière de l'Oise et de l'Eure, les langues se délient.

Privé de ses fonctions, l'ex-prêtre de Gisors aurait au moins deux enfants

PATRICK CAFFIN

À GISORS (Eure), pendant plus de vingt ans, il a été le père Wenceslas. Mais, depuis vendredi, dans cette commune à la frontière de l'Oise, Wenceslas Munyeshyaka n'est plus un homme d'Église. Après avoir effectué une reconnaissance de paternité sur un fils né en juillet 2010, le prêtre de nationalité rwandaise, nouvellement nommé à Brionne (Eure), vient d'être suspendu par l'évêque d'Évreux.

« Conformément au Code de droit canonique, l'évêque a été contraint de sanctionner le père Wenceslas Munyeshyaka de la peine de suspense a divinis, qui l'empêche d'exercer tout ministère presbytéral et lui interdit de célébrer tout sacrement », explique le diocèse dans un communiqué. L'institution catholique précise que l'enfant est né d'« une liaison qu'il a entretenue à Gisors ». Dans le contexte de la démission de l'archevêgue de Paris, qui a été acceptée par le pape François, c'est une nouvelle affaire qui secoue l'Église catholique.

Un non-lieu prononcé en 2019

D'autant plus que Wenceslas Munveshvaka est un personnage très controversé depuis un quart de siècle. Arrivé en France en 1994 grâce au soutien de l'évêque Jacques David, le prêtre a été au cœur d'une longue procédure judiciaire. « Au Rwanda, de graves accusations ont été lancées contre lui, indique Jean-François Dupaquier, journaliste et écrivain spécialiste de ce pays d'Afrique de l'Est. Comme vicaire à la paroisse de la Sainte-Famille à Kigali, on lui reproche d'avoir livré aux miliciens Interahamwe (une milice rwandaise) des dizaines, voire des centaines d'hommes tutsis réfugiés dans l'église, et d'avoir protégé des femmes en échange de faveurs sexuelles.>

En 2007, le tribunal international pour le Rwanda (TPIR) lance contre lui un mandat d'arrêt international pour les chefs de « génocide, viol, extermination, assassinat et crime contre l'humanité ». La France refuse de l'extrader mais répond favorablement à



Wenceslas Munyeshyaka (ici le 8 septembre dernier) a reconnu la paternité d'un fils de 11 ans. Il ne pourra plus célébrer ni messe, ni mariage, ni recevoir de confession.

la demande du TPIR de le juger elle-même. Ce qu'elle ne fera pas, puisque celui qui a toujours nié les faits a vu un non-lieu être prononcé à son encontre en 2019.

« Le dernier juge d'instruction a estimé que la passivité du vicaire de la Sainte-Famille face aux massacres en 1994 dans son église ne pouvait suffire à ordonner son renvoi devant la cour d'assises pour génocide, pas plus que les allégations de viols contre des femmes tutsies », précise Jean-François Dupaquier.

Des échanges téléphoniques accablants

Si Wenceslas Munyeshyaka semble aujourd'hui à l'abri de son sombre passé rwandais — il a obtenu le statut de réfugié politique le 31 juillet dernier —, il est en revanche rattrapé en France par son mode de vie et ses mœurs.

Car, dans le cadre de leur enquête sur le génocide rwandais, en septembre 2014, les gendarmes ont mis le téléphone du prêtre sur écoute. On y entend notamment Wenceslas Munyeshyaka échanger avec plusieurs femmes. Et les propos retranscrits laissent apparaître que le prêtre avait au moins deux garçons nés de deux femmes différentes. Il promet ainsi à Claudine, qu'il surnomme « Mimie chérie », de lui « faire un deuxième enfant ». En précisant que, « cette fois », il veut « une fille ». Sa partenaire lui répond qu'il ne « fait que des garçons. » À plusieurs reprises, on note des conversations avec Vestine, la mère, et Wilfrid, qui s'avère être « le fils de l'abbé ».

« À Gisors, le comportement privé du père Wenceslas était un secret de Polichinelle, affirme Jean-François DupaÀ Kigali, il est un ecclésiastique définitivement condamné par contumace en 2006 à une peine de détention à perpétuité pour génocide

JEAN-FRANÇOIS DUPAQUIER, JOURNALISTE ET ÉCRIVAIN SPÉCIALISTE DU RWANDA quier. J'ai une pensée pour le père Michel Morin, l'autre curé de la paroisse, qui s'est comporté depuis toujours comme un soutien aveugle et inconditionnel de son collègue rwandais et n'a jamais voulu écouter les protestations des paroissiens indignés ou des femmes victimes de sa drague lourdingue. Des paroissiens m'ont dit avoir l'intention de réclamer la démission de leur évêque. »

« Tout le monde savait »

À Gisors, la paternité déclarée de l'ancien prêtre divise la communauté catholique locale, composée notamment de nombreux fidèles de l'Oise. Il y a les soutiens, comme Ophélie, qui appréciait qu'il sache « mettre la religion à la portée de tous ». Ou celui de Dominique, qui refuse « de le critiquer là-dessus ». « Mes trois enfants ont fait leur communion

Sa relation avec certaines femmes m'a toujours laissé interrogative. Dans la vie civile, il n'avait rien à voir avec un prêtre.

LISE, UNE PAROISSIENNE

avec lui. C'est un homme charmant, jovial. Il a fait une erreur, ça arrive. Il n'a pas renié cet enfant, c'est bien. »

D'autres paroissiens se montrent beaucoup plus sévères. « Tout le monde savait à Gisors même si, pour certains, ca a été un choc. assure Fanny. Le curé de la paroisse l'a protégé et il a caché la vérité pendant dix ans. » De son côté, Élizabeth déplore « le manque de respect par rapport aux offices » célébrés par le prêtre rwandais. « Cette paternité avouée montre que les rumeurs qui circulaient en ville étaient vraies, continue-t-elle. Ce n'est pas un petit mensonge pieux, c'est grave. Il est censé être marié avec Dieu...»

Même constat pour Lise. « Cela ne m'étonne pas de lui, avoue-t-elle. Sa relation avec certaines femmes m'a tou-jours laissée interrogative. Dans la vie civile, il n'avait rien à voir avec un prêtre. J'avais suivi ses démêlés avec la justice. Sur les faits de viols qui lui étaient reprochés, j'ai toujours eu un doute sur son innocence. Coïncidence troublante, il obtient le statut de réfugié et reconnaît un fils né il y a dix ans et connu de tous. »

Sans la protection ecclésiastique, Wenceslas Munyeshyaka aurait en effet pu être expulsé au Rwanda. « Ce statut de réfugié politique lui a permis de faire une demande de titre de séjour et d'ouvrir ainsi la voie à une demande de naturalisation, conclut Jean-Francois Dupaquier. Il faut comprendre qu'au Rwanda, le père Wenceslas n'apparaît pas comme pas un homme blanchi par la justice. À Kigali, il est un ecclésiastique définitivement condamné par contumace en 2006 à une peine de détention à perpétuité pour génocide. »